

## PROGRAMME DE FORMATION

### La bientraitance en institution sociale et médico-sociale

#### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

#### Durée

4.00 jour(s)  
28:00 heures

#### Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif, ainsi que des collectivités et des divers services intervenant dans les institutions sociales et/ou médico-sociales (hors services d'accueil RSA et insertion professionnelle).

#### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

#### Objectifs de la formation

Définir la bientraitance au regard des recommandations de bonne pratique de la HAS.

Utiliser et mettre en oeuvre des principes d'action, méthodes et outils, préconisés par les recommandations de la HAS, pour développer et soutenir le souci de bientraitance des patients et usagers.

#### Programme

Penser la bientraitance :

- Une interrogation éthique sur le vivre ensemble.

Promouvoir la bientraitance, prévenir la maltraitance :

- Le volet politique d'un enjeu personnel et collectif.

Pratiques bientraitantes :

- De l'énonciation des règles de vie à la gestion des écarts.
- Manquements et violences vécus dans les structures.

Méthodes et outils pour atteindre l'objectif de bientraitance en institution :

- Repérage des risques de maltraitance.
- Conception d'un dispositif de prévention.
- Traitement des incidents.

### Méthodes et supports

" Apports théoriques et méthodologiques. Échanges. "

### Prérequis

Aucun

### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.